



# Travailler plus, plus longtemps, pour des pensions diminuées...

## Pour la FSU c'est non !

### Travailler plus pour vivre moins

Pour convaincre les fonctionnaires, l'argument majeur du gouvernement est la prise en compte des primes dans le calcul de la pension, contrairement au système actuel. Pour autant, les simulations montrent que même avec les primes, le nouveau système est désavantageux ! Ainsi, dans ce nouveau système, même avec une carrière complète (43 ans de cotisation) il faudrait travailler au moins jusqu'à 67 ans pour les agents de catégorie C pour espérer préserver un niveau de pension décent et à condition que leur carrière ait été rapide. Il en est de même pour beaucoup de collègues de catégories B et A.

Le système promis par le gouvernement est très inégalitaire. Il reproduit toutes inégalités subies tout au long des carrières. Par exemple, les niveaux de primes sont variables d'une administration et d'une collectivité à l'autre, et sont souvent à la main de la hiérarchie locale. Ce n'est pas au « management » de décider de notre niveau de retraite.

Le gouvernement ment lorsqu'il présente ses simulations ! Il affiche en effet des calculs fondés sur une valeur du point d'indice qui serait réévaluée en fonction de l'inflation. Le gouvernement s'adonne à ce tour de passe-passe alors même qu'il annonce poursuivre le gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2022. Depuis 2000, le point d'indice a déjà perdu 10% de valeur au regard de l'inflation. Autant de pouvoir d'achat en moins pour les actifs, autant de baisse des futures pensions programmée !

En réalité, l'approche du gouvernement organise la baisse régulière du pouvoir d'achat des retraités de la fonction publique, même s'il n'y avait pas d'effets démographiques.

### La pénibilité à la trappe

Le 21 janvier, le secrétaire d'État à la fonction publique a annoncé la suppression de la catégorie active, qui reconnaît la pénibilité de certains métiers et permet aux agents de partir plus tôt à la retraite. Ce principe serait remplacé par l'ouverture aux fonctionnaires du compte pénibilité (C2P) individuel existant dans le privé. Alors que la catégorie active permettait de partir à 52 ou 57 ans selon les cas, le C2P ne permet un départ en retraite qu'à partir de 60 ans : un recul déjà inacceptable. Et le même gouvernement a vidé ce C2P de toute substance en supprimant les critères majeurs de pénibilité dans le cadre des ordonnances Travail de 2017.

## La FSU revendique :

Le maintien du  
calcul de la  
pension sur le  
dernier  
traitement

La revalorisation  
du point d'indice  
pour rattraper la  
perte de pouvoir  
d'achat

revalorisation de  
toutes les grilles  
indiciaires de 60  
points d'indice

Le maintien et  
l'extension des  
catégories  
actives, en  
particulier aux  
filiales  
féminisées dont  
la pénibilité est  
sous-évaluée



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

